

► COUR DES COMPTES

IA : accompagner l'accélération

Fin novembre, la Cour des comptes a publié son rapport de contrôle sur la stratégie nationale pour l'intelligence artificielle (IA). Si la France semble avoir accéléré sa montée en charge sur le sujet, des chantiers importants sont à mener à court terme. À commencer par la montée en compétence des salariés.

Si le contexte économique demeure des plus incertains pour les mois et années à venir, cela ne doit pas pour autant freiner les acteurs publics et privés dans leurs ambitions de prendre le virage de l'intelligence artificielle (IA). Tel est, de façon synthétisée, le constat qu'a porté la Cour des comptes en fin d'année dernière à l'occasion de la publication de son rapport de contrôle sur la stratégie nationale pour l'IA.

2,4 Mds € d'investissements

Si parfois la France a subi quelques retards dans l'adoption de certaines innovations de rupture technologique, il semble qu'elle ait réussi juste à temps à sauter dans le train de celui de l'IA. L'application de la stratégie nationale, faisant suite au rapport Villani de mars 2018, en est d'ailleurs à sa deuxième étape. La première, déployée entre 2018 et 2022, aura permis d'amorcer et de structurer l'écosystème *via* le financement d'infrastructures et de travaux de recherche. Près de 1,3 Mds € avaient d'ailleurs été investis par l'État à cette occasion. Le 31 décembre aura vu se refermer le deuxième chapitre de cette feuille de route. Il se sera principalement focalisé sur « *la massification et de l'accompagnement de la diffusion de l'IA dans tous les domaines* ». Avec en point d'orgue, la généralisation de l'IA générative. Administrations publiques en tête de proue. Encore une fois, l'effort aura été soutenu à hauteur de 1,1 Md € par les pouvoirs publics (contre plus de 3 Mds € initialement annoncés) avec, à la clé, plusieurs éléments de réussite reconnus par les Sages de la rue Cambon.

L'enjeu de la montée en charge massive des organismes en matière d'acculturation, d'usage et de développement des technologies d'IA est crucial. À l'international, les leaders chinois et américains ont déjà fait « tapis » en orientant prioritairement leurs efforts et investissements dans cette optique. Or, si la France n'est pas décrochée dans cette compétition, il n'en reste pas moins que plusieurs curseurs vont devoir être davantage poussés pour l'éviter.



FORMER AUX NOUVEAUX USAGES DE MANIÈRE CIBLÉE

Pour répondre aux enjeux de formation des collaborateurs sur les questions d'IA, l'Institut 4.10 déploie plusieurs offres opérationnelles pour accompagner à la pratique de l'IA dans les métiers :

- IA – Stratégie et usages : une offre à destination des dirigeants et managers pour clarifier une stratégie d'utilisation de l'IA générative et identifier les usages potentiels.
- IA et efficacité professionnelle : des formations courtes et centrées sur l'utilisation concrète d'IA génératives au quotidien selon le métier exercé
- Mais aussi, des accompagnements adaptés et sur-mesure sous format de Masterclass ou de conférences. ■

Pour plus d'informations sur ces offres :



Du pain sur la planche

Sur ce point, la Cour des comptes cible plusieurs pans de progression. Point commun à ceux-ci, ils recouvrent tous le triptyque « *accompagnement/massification/formation* » des usages par un plus grand nombre. Dans ce cadre, l'insuffisance de formation des salariés est particulièrement mise en avant. Le rapport rappelle ici que « *l'IA fait appel à de nouvelles compétences et modifie profondément la plupart des métiers, y compris les plus qualifiés et à plus forte valeur ajoutée* ». Conséquence directe, on constate déjà des décalages au sein des organismes entre les profils de collaborateurs spécialistes et les autres. Et ce, bien que ces derniers puissent dans leur environnement privé, déjà interagir avec des outils grand public (ex. : Chat GPT). Cette démarche personnelle, transposée dans l'entreprise, se réalise d'ailleurs, dans une majorité des cas, de façon non contrôlée de la part des employeurs. Avec à terme, des impacts potentiellement négatifs sur l'organisation et l'environnement de travail collectif. Cet écart doit donc être comblé... et vite, car, comme le pointait Pierre Moscovici, Premier président de la Cour, lors de la présentation de ce rapport : « *rien de structuré ni à la hauteur des enjeux n'a encore été pensé, ni mis en place pour répondre au défi du "mur de formation" que ces bouleversements impliquent* ». Il est donc temps d'agir.

■ Alexandre Beau